

209C1170
FR0000053456-OP007-R01

9 septembre 2009

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

JET MULTIMEDIA

(Euronext Paris)

Complément à D&I 209C0401 du 13 mars 2009

- 1 - Le 9 septembre 2009, Natixis, agissant pour le compte de la société anonyme SFR (1), a fait savoir que l'initiateur s'engage désormais irrévocablement à acquérir, **au prix modifié de 6,50 € par action**, la totalité des actions JET MULTIMEDIA existantes non détenues par lui, soit 3 725 635 actions représentant 35,59% du capital de la société JET MULTIMEDIA (2), étant précisé que l'offre vise notamment les 230 568 actions gratuites attribuées (3) mais ne vise pas les 10 206 actions auto-détenues par la société, qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre. L'offre porte également sur l'ensemble des actions JET MULTIMEDIA susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées aux salariés de la société (4).

Il est précisé que les autres dispositions relatives au projet d'offre publique déposé, le 12 mars 2009, demeurent inchangées. Le projet modifié de note d'information de l'initiateur est diffusé.

- 2 - Le 9 septembre 2009, le projet de note établi par la société JET MULTIMEDIA en réponse au projet modifié d'offre publique de retrait initié par la société anonyme SFR, a été déposé.

Ce projet modifié de note en réponse comprend notamment, outre le rapport du cabinet Scacchi & Associés désigné initialement comme expert indépendant (cf. D&I 209C0401 précitée), le rapport du cabinet William Nahum Associés & Partenaires, représenté par Monsieur William Nahum, mandaté par la société JET MULTIMEDIA, comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre modifiée, en application de l'article 261-1 I du règlement général.

-
- (1) SFR est contrôlé par la société Vivendi. Il est précisé que Neuf Cegetel a conclu avec SFR, le 26 février 2009, un projet de traité de fusion aux termes duquel la société Neuf Cegetel a été absorbée par SFR, après approbation de la fusion par les assemblées générales des actionnaires. Au terme de cette fusion, qui est effective depuis le 31 mars 2009, SFR est donc venu se substituer aux droits et obligations de Neuf Cegetel dans le cadre de la présente offre publique de retrait (dont il est devenu en conséquence l'initiateur).
 - (2) Sur la base d'un capital composé à ce jour de 10 468 202 actions représentant 16 476 794 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Actions gratuites acquises et dont la période de conservation expirera le 8 octobre 2009, soit une date antérieure à la date indicative de clôture de la présente offre.
 - (4) Soit un nombre maximal de 123 334 actions à ce jour.